

Vimoutiers

Le Réveil Normand du 22 mai 2024

476 mots

Collège.

Sensibilisation des 5^e à l'utilisation des réseaux sociaux et d'internet

À la demande du principal, Olivier Hocquard, l'adjudant Jérôme Lebouc, de la brigade territoriale de gendarmerie à Vimoutiers, est intervenu, mardi 14 mai, auprès des élèves des classes de 5^e du collège Hée-Fergant.

L'adjudant Lebouc est le correspondant Nouvelles technologies au sein de la brigade. « **Je travaille sur les dossiers qui touchent à Internet** », précise-t-il lors de sa présentation aux élèves.

Il intervient dans les établissements scolaires, dans le territoire de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, à la demande des chefs d'établissement pour informer et sensibiliser les élèves à l'utilisation d'internet, des réseaux sociaux, à leurs dangers, et aux peines encourues en cas d'infraction à la loi.

« **Je peux également intervenir auprès des familles à la demande des associations de parents d'élèves et des établissements scolaires** ».

Pendant une heure, l'adjudant Lebouc a fait interagir les élèves en commençant par retracer l'histoire d'internet. « **Né en 1969 aux États-Unis, sous l'impulsion du département américain de la Défense, sous le sigle d'APARNET, il arrive en France en 1982 et perd son caractère militaire en 1984** ».

Il évoluera vers l'internet qui prend véritablement son essor « **dans les années 2000** ». Sur son utilisation, l'adjudant Lebouc souligne que « **l'on peut pratiquement tout faire sur Internet mais attention...** ». Il détaille ensuite que « **plus de 84 % des internautes ne maîtrisent pas leur image sur la toile** ».

Il précise en outre que « **ce pourcentage date de quelques années, je ne l'ai pas réactualisé, mais ce taux est plus élevé à l'heure actuelle** ». Il explique que « **tout ce qui est publié sur internet est indélébile. C'est la raison pour laquelle il vous faut réfléchir sept secondes avant de cliquer** ».

Les réseaux sociaux ont tenu une large place dans l'intervention de l'adjudant. Il met les élèves en garde sur la publication de vidéos qui resteront visibles, même les années passant.

Sur le site internet du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, on peut lire que la loi du 7 juillet 2023, instaure la majorité numérique, à l'âge de 15 ans (pour s'inscrire seul sur les réseaux sociaux).

Néanmoins, la quasi-totalité des élèves de la classe dont l'âge tourne autour de 13 ans, a annoncé avoir au moins un compte et la moitié d'entre eux a indiqué en avoir plus de cinq.

L'adjudant leur rappelle que « **derrière l'écran, on ne sait pas à qui on a affaire** », les appelant à la plus grande prudence, « **en faisant attention à ce que l'on dit et aux informations que l'on transmet** ». À titre indicatif, le cyberharcèlement c'est 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. « **Et, à ce sujet, la justice est intransigeante** » souligne l'adjudant de gendarmerie.



L'adjudant Jérôme Lebouc est le correspondant Nouvelles technologies au sein de la brigade territoriale de gendarmerie à Vimoutiers